

N° 7552

CERTIFICAT de NATIONALITE

du Registre d'Ordre.

Le Juge du Tribunal d'Instance de PANTIN

CERTIFIE sur le VU des pièces suivantes :

Acte de naissance de l'intéressé  
Rapport du Commissariat de Police des Lilas  
Acte de mariage des parents de l'intéressé  
Lettre du Ministère des Affaires Sociales en date du 18 mars 1970  
Lettre du Prefet de Police en date du 19 mars 1970

Que M onsieur CARDINALI André Jean Louis

demeurant à Bagnolet (Seine St Denis) 10 rue des Fossillons

est à acquis la nationalité française à la date du 28 novembre 1969

conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de la Nationalité

Française.

En effet, la preuve a été rapportée:

1°) Que Monsieur CARDINALI André Jean Louis est né à Montrenil (Seine Saint Denis) le 28 novembre 1948, de parents étrangers nés à l'étranger.

2°) Qu'il avait en France sa résidence habituelle depuis l'âge de 16 ans.

3°) Qu'il avait en France sa résidence lorsqu'il a atteint sa majorité

4°) Qu'il n'a pas décliné la nationalité Française au cours des 6 mois qui ont précédé sa majorité.

A

PANTIN

le 19 mars 1970

LE JUGE d'INSTANCE :

